

**Pétition contre Linky, le compteur à radiofréquences
NON au système Linky, qui provoque des pannes et des incendies !
À M _____, maire de _____ :
« Ne laissez pas ENEDIS menacer notre sécurité ! »**

Plusieurs centaines de pannes, des incendies et des explosions ont eu lieu depuis le déploiement du nouveau compteur électrique Linky dans 800 villes françaises. Plus de 340 communes ont déjà refusé le Linky par délibération du Conseil municipal. Vous aussi, refusez ce compteur espion, financé par des taxes prélevées sur nos factures et installé par des poseurs non-électriciens. ENEDIS n'a pas d'assurance et personne ne rembourse les dégâts du Linky, qui injecte dans nos circuits électriques des radiofréquences « potentiellement cancérigènes ».

Des « opérateurs d'effacement » éteindront à distance nos appareils électriques mais les factures augmenteront.

Les ballons d'eau chaude et radiateurs électriques seront manipulés et éteints à distance lors des pointes de consommation, tandis que toutes les factures augmenteront, comme au Québec où 3,9 millions de compteurs « intelligents » ont déjà été installés : le compteur Linky modifiera pendant la journée le prix facturé, sans que les usagers ne puissent rien contrôler.

Ce compteur mesure la puissance « apparente » au lieu de la puissance « active » et fait grimper la facture de 15 à 25 % pour tous les appareils à moteur : réfrigérateur, aspirateur, machine à laver... Et il disjoncte si facilement que certains abonnés doivent augmenter la puissance de leur abonnement...

ENEDIS (ex ERDF) est la filiale à 100% d'EDF qui détient le monopole de la distribution d'électricité en France. Pour rendre son compteur Linky «communicant», ENEDIS modifie le courant électrique de basse fréquence (50 Hertz) en y injectant un Courant porteur en ligne (CPL) de 63000 à 95000 Hertz.

Ces radiofréquences sont ré-émises par tous les appareils électriques. De plus, le maillage du programme Linky nécessite l'implantation de plus de 740000 concentrateurs et autant d'antennes-relais supplémentaires à hauteur d'homme, dans et sur les postes de transformation électriques.

(Voir les films et vidéos sur le site www.santepublique-editions.fr)

En plus d'être « potentiellement cancérigène », le Linky déclenche ou aggrave l'électrosensibilité : la responsable communication du Linky a reconnu publiquement, le 6 octobre 2016, connaître «10 cas » de personnes contraintes de quitter leur logement depuis la pose du Linky !

Les graves inconvénients du Linky incluent : la surveillance massive de la population, l'espionnage, le piratage et le cyber-terrorisme, susceptibles de provoquer un black-out généralisé.

Plus d'info sur www.santepublique-editions.fr

Nous refusons le «système Linky» et vous demandons de faire voter en Conseil municipal une délibération interdisant son déploiement sur le territoire de notre commune, sous peine de vous rendre passible de «carence fautive dans la prévention des risques».

	NOM	Prénom	Adresse	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				